

PROCÈS VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Val de Sully

Séance du 11 juillet 2020

Le samedi onze juillet deux mil vingt, à neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de Sully s'est réuni en séance ordinaire dans la salle polyvalente de la commune de Bray-Saint Aignan, sous la présidence de Madame Nicole LEPELTIER, Présidente, qui a ouvert la séance.

Présents (32) : Messieurs Michel AUGER, Gérard BOUDIER, Mesdames Danielle GRESSETTE, Messieurs Gilbert METHIVIER, Alain MOTTAIS, Serge MERCADIÉ, Madame Madeleine FRANCHINA, Monsieur Philippe THUILLIER, Madame Nicole BRAGUE, Monsieur Christian COLAS, Madame Stéphanie LAWRIE, Monsieur Hubert FOURNIER, Mesdames Josiane BORNE, Marie Madeleine HAMARD, Monsieur Philippe DOMENECH, Messieurs Aymeric SERGENT, Hugo PLANCHET, Gilles BURGEVIN, Messieurs Jean Claude ASSELIN, Jean Claude BADAIRE, Patrick FOULON, Jean Luc RIGLET, Madame Sylvie DION, Monsieur Patrick HELAINE, Madame Jeannette LEVEILLÉ, Monsieur Didier MARTIN, Madame Edwige LEVEILLÉ, Monsieur Patrick SOLHEID, Madame Armelle LEFAUCHEUX, Monsieur Guy ROUSSE-LACORDAIRE, Mesdames Lucette BENOIST et Sarah RICHARD formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs (3) : Madame Nadine MICHEL à Monsieur Michel AUGER, Madame Christelle GONDROY à Madame Marie Madeleine HAMARD, Madame Fabienne ROLLION à Monsieur Gilles BURGEVIN.

Secrétaire de séance : Madame Armelle LEFAUCHEUX.

Madame la Présidente procède à l'appel nominal des conseillers communautaires par ordre alphabétique des communes membres :

Bonnée : M. Michel AUGER

Les Bordes : M. Gérard BOUDIER, Mme Nadine MICHEL (absente – pouvoir à M. Michel AUGER)

Bray/Saint Aignan : Mme Danièle GRESSETTE, Gilbert METHIVIER

Cerdon : M. Alain MOTTAIS

Dampierre en Burly : M. Serge MERCADIE, Mme Madeleine FRANCHINA

Germigny des Prés : M. Philippe THUILLIER

Guilly : Mme Nicole BRAGUE

Isdes : M. Christian COLAS

Lion en Sullias : Mme Stéphanie LAWRIE

Neuvy en Sullias : M. Hubert FOURNIER, Mme Josiane BORNE

Ouzouer sur Loire : Mme Marie-Madeleine HAMARD, M. Philippe DOMENECH, Mme Christelle GONDROY (absente – pouvoir à Mme Marie-Madeleine HAMARD), M. Aymeric SERGENT

Saint Aignan le Jaillard : M. Hugo PLANCHET

Saint Benoit sur Loire : M. Gilles BURGEVIN, Mme Fabienne ROLLION (absente pouvoir à M. BURGEVIN), M. Jean-Claude ASSELIN

Saint Florent le Jeune : M. Jean-Claude BADAIRE

Saint Père sur Loire : M. Patrick FOULON

Sully sur Loire : M. Jean-Luc RIGLET, Mme Sylvie DION, M. Patrick HELAINE, Mme Jeannette LEVEILLE, M. Didier MARTIN, Mme Edwige LEVEILLE, M. Patrick SOLHEID, Mme Armelle LEFAUCHEUX

Vannes sur Cosson : Guy ROUSSE LACORDAIRE

Viglain : Mme Lucette BENOIST

Villemurlin : Mme Sarah RICHARD

Le conseil communautaire du Val de Sully est définitivement installé.

Mme la Présidente donne la liste des décisions prises en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 :

Décisions de la Présidente		
N°	OBJET	DATE
2020-03	<input type="checkbox"/> Désignation d'un avocat : Affaires C CVS/Robin, Romilly et Pelloie	20/03/20
2020-04	<input type="checkbox"/> Virement de crédits	16/04/20
2020-05	<input type="checkbox"/> Contribution au fonds de solidarité institué par l'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020	22/04/20
2020-06	<input type="checkbox"/> Convention avec le Conseil régional Centre Val de Loire dans le cadre du Fonds « Renaissance »	28/05/20
2020-07	<input type="checkbox"/> Modification du règlement relatif au Compte Epargne Temps	28/05/20
2020-08	<input type="checkbox"/> Modification du tableau des effectifs	28/05/20
2020-09	<input type="checkbox"/> Protocoles relatifs à la reprise d'activité	28/05/20
2020-10	<input type="checkbox"/> Modification exceptionnelle de la tarification de l'école de musique à la rentrée 2020-2021	02/06/20
2020-11	<input type="checkbox"/> Modification du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une structure multi-accueil à Ouzouer s/ Loire	02/06/20
2020-12	<input type="checkbox"/> Modification n°1 au marché de travaux de réalisation de la Maison pour Tous	04/06/20
2020-13	<input type="checkbox"/> Conclusion d'un bail de location ZA des Gabillons à Dampierre en Burly au profit de la SAS BRASSEUR OLIVIER SCHUCHARD	04/06/20
2020-14	<input type="checkbox"/> Tarifs des produits et prestations vendus par l'Office de tourisme	04/06/20
2020-15	<input type="checkbox"/> Marché pour la restructuration du multi-accueil de Sully sur Loire	05/06/20
2020-16	<input type="checkbox"/> Tarifs des produits et prestations vendus par l'Office de tourisme	11/06/20
2020-17	<input type="checkbox"/> Autorisation d'urbanisme pour la réalisation de travaux ALSH de Saint Benoît sur Loire	12/06/20
2020-18	<input type="checkbox"/> Virements de crédits n°2	16/06/20
2020-19	<input type="checkbox"/> Modification du règlement relatif au télétravail	26/06/20
2020-20	<input type="checkbox"/> Modification du tableau des effectifs	26/06/20
2020-21	<input type="checkbox"/> Fonds de concours à la commune de CERDON - CER2020-01	26/06/20
2020-22	<input type="checkbox"/> Fonds de concours à la commune de NEUVY EN SULLIAS – NEU2020-01	26/06/20

2020-23	<input type="checkbox"/> Fonds de concours à la commune d'OUZOUER S/ LOIRE– OUZ2020-01	26/06/20
2020-24	<input type="checkbox"/> Fonds de concours à la commune de ST AIGNAN LE JAILLARD – STA2020-01	26/06/20
2020-25	<input type="checkbox"/> Fonds de concours à la commune de ST BENOIT S/ LOIRE – STB2020-01	26/06/20
2020-26	<input type="checkbox"/> Fonds de concours à la commune de ST BENOIT S/ LOIRE – STB2020-02	26/06/20
2020-27	<input type="checkbox"/> Fonds de concours à la commune de ST PERE S/ LOIRE – STP2020-01	26/06/20
2020-28	<input type="checkbox"/> Fonds de concours à la commune de VILLEMURLIN – VIL2020-01	26/06/20
2020-29	<input type="checkbox"/> Protocoles relatifs à la reprise d'activité	26/06/20
2020-30	<input type="checkbox"/> Modification n°6 au marché de travaux pour la construction du multi-accueil à Ouzouer s/ Loire	26/06/20
2020-31	<input type="checkbox"/> Modification n°1 - Mission de contrôle technique dans le cadre de la construction du multi-accueil d'Ouzouer sur Loire	26/06/20
2020-32	<input type="checkbox"/> Reclassement de l'Office de tourisme du Val de Sully	26/06/20
2020-33	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative	26/06/20
2020-34	<input type="checkbox"/> Modification tarifaire exceptionnelle du Centre Aquatique Val d'Oréane	26/06/20
2020-35	<input type="checkbox"/> Prestation d'assistance dans le cadre de l'exécution et du suivi du contrat de DSP du centre aquatique Val d'Oréane suite aux mesures prises pour faire face à la crise du Covid-19	26/06/20
2020-36	<input type="checkbox"/> Autorisation d'urbanisme pour l'installation d'une enseigne au Belvédère	26/06/20
2020-37	<input type="checkbox"/> Admissions en non-valeur	26/06/20
2020-38	<input type="checkbox"/> Plan canicule	26/06/20
2020-39	<input type="checkbox"/> Fonds de concours à la commune des BORDES– BOR2020-01	29/06/20

Conformément aux dispositions des articles L 2122-8 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Doyen de l'Assemblée de présider la séance relative à l'élection du Président.

Monsieur Christian COLAS, doyen d'âge, s'est installé afin de présider l'élection du Président de la communauté de communes du Val de Sully.

Mme Armelle LEFAUCHEUX est désignée secrétaire de séance par le conseil communautaire.

Les opérations de dépouillement lors des élections seront assurées par un secrétaire, M. Hugo PLANCHET, et deux assesseurs : Aymeric SERGENT et Edwige LEVEILLÉ.

Le bureau est donc constitué.

DELIBÉRATION 2020-47

Élection du Président de la communauté de communes

Conformément à l'article L 5211-2 du CGCT, l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour l'élection du Maire (articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales).

L'élection du Président se déroule au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 10 septembre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté de communes du Val de Sully, en vue du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;

Après avoir procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires conformément au procès-verbal établi, le conseil communautaire a élu Président, Monsieur Gérard BOUDIER, après 1 tour de scrutin à la majorité absolue avec 22 voix, contre 13 voix à Monsieur Jean Luc RIGLET.

Monsieur Gérard BOUDIER été proclamé Président de la communauté de communes du Val de Sully, et immédiatement installé dans ses fonctions.

Interruption de séance de 5 minutes

DELIBÉRATION 2020-48

Détermination du nombre de vice-présidents

Lors de la première séance d'installation du conseil communautaire, il revient à l'organe délibérant de fixer, le nombre de vice-présidents. Ce nombre ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total du conseil communautaire (arrondi à l'entier supérieur, soit 7).

Par dérogation, il est possible d'augmenter le nombre des vice-présidents jusqu'à 30% (arrondi à l'entier inférieur, soit 10), par un vote spécifique du conseil communautaire à la majorité des 2/3 et sous réserve que le nombre de vice-présidents ne dépasse pas le nombre de 15. Cette augmentation du nombre de vice-présidents ne s'accompagne pas alors de l'augmentation de l'enveloppe budgétaire globale dédiée aux indemnités de fonction du président et des vice-présidents.

Vu l'article L 5211-10 du CGCT ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Les conseillers communautaires, après en avoir délibéré, ont décidé

- **de fixer le nombre de vice-présidents à 7.**

DELIBÉRATION 2020-49

Élection des vice-présidents

Conformément à l'article L 5211-2 du CGCT, l'élection des vice-présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour l'élection du Maire et de ses adjoints (articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales).

Les vice-présidents sont élus successivement au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour

de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu la délibération 2020-48 portant création de 7 postes de vice-présidents, et après avoir procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires conformément au procès-verbal établi, le conseil communautaire a élu :

Premier vice-président, Monsieur Serge MERCADIÉ après 1 tour de scrutin à la majorité absolue avec 19 voix, contre 16 voix pour Monsieur Jean Luc RIGLET.

Monsieur Serge MERCADIÉ a été proclamé 1^{er} vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Second vice-président, Monsieur Jean Luc RIGLET après 2 tours de scrutin à la majorité absolue avec 18 voix, contre 17 voix pour Monsieur Philippe THUILLIER.

Monsieur Jean Luc RIGLET a été proclamé 2^{ème} vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Troisième vice-président, Monsieur Michel AUGER après 2 tours de scrutin à la majorité absolue avec 18 voix, contre 17 pour Monsieur Alain MOTTAIS.

Monsieur Michel AUGER a été proclamé 3^{ème} vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Quatrième vice-président, Madame Lucette BENOIST après 1 tour de scrutin à la majorité absolue avec 23 voix, contre 12 pour Madame Sylvie DION.

Madame Lucette BENOIST a été proclamée 4^{ème} vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Cinquième vice-président, Monsieur Alain MOTTAIS après 3 tours de scrutin à la majorité absolue avec 21 voix, contre 14 voix pour Monsieur Jean Claude ASSELIN.

Monsieur Alain MOTTAIS a été proclamé 5^{ème} vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Sixième vice-président, Madame Nicole BRAGUE après 1 tour de scrutin à la majorité absolue avec 20 voix, contre 9 voix pour Monsieur Patrick HELAINE, 5 voix pour Monsieur Hubert FOURNIER, et 1 voix pour Madame Lucette BENOIST.

Madame Nicole BRAGUE a été proclamée 6^{ème} vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Septième vice-président, Monsieur Philippe THUILLIER après 2 tours de scrutin à la majorité absolue avec 19 voix, contre 14 voix pour Monsieur Didier MARTIN, et 2 voix pour Hubert FOURNIER.

Monsieur Philippe THUILLIER a été proclamé 7^{ème} vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Lecture de la Charte de l'élu local

M. le Président donne lecture de la charte de l'élu local.

DELIBÉRATION 2020-50 Détermination de la composition du bureau communautaire

Le bureau de la communauté de communes est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

La création de postes d'autres membres du bureau est facultative et leur nombre n'est pas limité.

Vu l'article L 5211-10 du CGCT ;
Vu l'exposé de Monsieur le Président ;
Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Les conseillers communautaires, après en avoir délibéré, ont décidé :

- **de fixer la composition du bureau communautaire comme suit :**
 - **La Présidente,**
 - **Les vice-présidents,**
 - **Dix autres membres**

DELIBÉRATION 2020-51

Composition du bureau communautaire

Le bureau de la communauté de communes est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Conformément à l'article L 5211-2 du CGCT, les dispositions relatives à l'élection du maire et de ses adjoints, sont applicables au Président, vice-présidents et autres membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale.

Vu l'article L 5211-10 du CGCT ;
Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Vu la délibération n°2020-50 fixant la composition du bureau communautaire,

Les conseillers communautaires ont élu membres du Bureau :

- Madame Danielle GRESSETTE
- Monsieur Christian COLAS
- Monsieur Hubert FOURNIER
- Madame Marie-Madeleine HAMARD
- Monsieur Hugo PLANCHET
- Monsieur Gilles BURGEVIN
- Monsieur Jean Claude BADAIRE
- Monsieur Patrick FOULON
- Monsieur Guy ROUSSE-LACORDAIRE
- Madame Sarah RICHARD

Ils ont été immédiatement installés dans leurs fonctions de membres du bureau communautaire.

Fin de séance : 11h45.